

# Aide financière pour les stages

Lors de la réunion du 16/02/2019, le comité directeur de la Ligue de Bretagne de Taekwondo et Disciplines Associées a mis en place une aide financière à destination des clubs pour l'organisation de stages.

## Conditions

Le club devra informer au préalable le comité directeur des conditions du stage :

- Animateur,
- Date,
- Lieu,
- Frais d'inscription,
- Budget prévisionnel.

Le stage devra être ouvert à tous les pratiquants ayant un passeport et une licence à jour. Les informations concernant le déroulement du stage devront être envoyées à tous les clubs de la Ligue de Bretagne de Taekwondo et Disciplines Associées.

## Montant de l'aide

L'aide accordée par la ligue sera de 80 % du reste à charge du club (frais engagés pour l'organisation du stage moins la totalité des frais d'inscription). Tous les justificatifs financiers devront être fournis au trésorier de la ligue.